ASSOCIATION SYNDICALE DES COPROPRIETAIRES DES LOTISSEMENTS DES CHARBONS BLANCS

ORMES le 21 janvier 2017

ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JANVIER 2017 à 18h30

Les propriétaires des lots constituant le lotissement des "CHARBONS BLANCS" à ORMES se sont réunis en assemblée générale, salle François RABELAIS à ORMES, sur convocation faite à chacun par distribution en boîte aux lettres, à l'initiative du bureau de l'association syndicale des lotissements des "CHARBONS BLANCS".

Sont présents :

- pour l'**ASCPLCB :**
  - Eric VOISIN, préside l'assemblée générale
  - Jean Pierre GUILLOT, Secrétaire
  - Maurice LITIERE, Trésorier
- pour l'**ASCPCB :** Jean Paul TONNIEAU, Président
- pour l'**ASCPHO :** Philippe MOREAU, Président
- pour l'**ASCPM :** Maryline BOSSE, Présidente
- pour l'**ASCPCC et** l'**ASCPHC :** Eric VOISIN, Président
- Pour la mairie d'Ormes :
  - Alain TOUCHARD, Conseiller Départemental Maire
  - Bruno SOLON, Directeur Général des Services
  - Didier BELEN, Directeur des Services Techniques
  - Michael ROBIN, Police municipale

La feuille de présence, permet de constater que 29 associés sont présents ou représentés.

Sont présents pour l'A.S.C.P.C.B. Mesdames / Messieurs : BLAIN, BOYER, CARROUE, Commune d'Ormes, DAHIEZ, DESPORT, FRAYSSE, GUILLOT, MERCIER, PIEDALLU, PRAT, SCHMIT, SOULAS, TONNIEAU, VALADARES, VASSE.

Est présent pour l'A.S.C.P.H.O. Mesdames / Messieurs : MOREAU.

Sont présents pour l'A.S.C.P.M. Mesdames / Messieurs : BOSSE, JURE, MARCHAND.

Sont présents pour l'A.S.C.P.C.C. Mesdames / Messieurs : BERTRAND, DESPRES, DUBAS, GUILLOU, IMBERT, RICHER, RIVIERE, SOURIOU, VOISIN.

Est présent pour l'A.S.C.P.H.C. Madame / Monsieur :

Soit un total de 236 associés absents.

En conséquence le Président passe directement à l'Assemblée Générale extraordinaire et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Bilan moral et financier 2017.
- Présentation et mise aux voix du budget prévisionnel 2017.
- Pour chaque association de copropriétaires suivante ; ASCLCB, ASCPHO, ASCPM, ASCPCC et ASCPHC :
  - Appel aux candidatures et mise aux voix des membres du bureau de l'association syndicale.
  - Adhésion de l'association syndicale à l'ASCPLCB.
- Fréquence des réunions de bureau.
- Projets d'animations.
- Questions diverses.

Le Président présente les vœux de l'association aux représentants de la commune et à l'assemblée des copropriétaires et les remercie d'être venus.

BILAN MORAL :

* <u>But de l'association depuis que la commune a repris la gestion de la télédistribution :</u>

- Etre le lien entre la population des lotissements des Charbons Blancs et la municipalité.
- Permettre à chacun de transmettre ses remarques (réunions de bureau mensuelles de l'association).

* <u>Télédistribution</u> :

- Gérée par la mairie depuis le 1er janvier 2000. L'entreprise EIFFAGE ENERGIE Centre Loire assure la maintenance du réseau 7 jours / 7 de 8h00 à 22h00 au 06.17.68.44.34.

* <u>Site Internet</u> :

- http://charbonsblancs09.chez.com. L'administrateur est Pierre PRAT.

* Animations de l'année 2016 :

  - Participation à l'organisation des « Virades de l'Espoir » (randonnées pédestres et VTT), fin septembre 2016 à la Canaudière au profit de l'association « Vaincre la Mucoviscidose ».
  - Soirée « Beaujolais Nouveau » du 3ème vendredi de novembre 2016 qui a eu lieu dans le bar de la Salle Rabelais : Bilan financier excédentaire (71,51 €). Le changement de jour du jeudi au vendredi n'a pas eu d'impact important sur la recette. Ce décalage de date est donc reconduit pour l'année 2017.

* Projet « VOISINS VIGILANTS » :

  - Eric VOISIN rappelle que le principe n'est pas de remplacer la Police mais d'être vigilant à ce qui se passe dans le quartier, la rue, autour de chez soi afin d'alerter via internet ou SMS, ses voisins eux-mêmes adhérents et la police nationale si la mairie devenait « mairie Vigilante » et qu'un contrat de partenariat était signé entre la communauté, la mairie et le police.
  - Eric VOISIN rappelle le site internet « www.voisinsvigilants.org » et son fonctionnement. L'adhésion se fait très simplement sur le site et une demande est transmise aux référents de la communauté choisie qui valident l'adhérent.
  - Eric VOISIN informe que la communauté « VOISINS VIGILANTS » des Charbons Blancs est décomposée par rue pour en faciliter la gestion. Tout nouveau membre qui veut rejoindre le groupement doit être validé par le référent de la communauté, d'où la nécessité de composer de petits ensembles par rue ou tout le monde se connait.
  - Elle est actuellement composée de 33 membres (soit une augmentation de 65% par rapport à janvier 2016) répartis en 5 communautés jumelées entre elles :
    - « CHARBONS BLANCS RONSARD » : 6 membres,
    - « CHARBONS BLANCS DORAT » : 8 membres,
    - « CHARBONS BLANCS MONTAIGNE » : 9 membres
    - « CHARBONS BLANCS MARTINIERE » : 2 membres
    - « CHARBONS BLANCS BOETIE » : 8 membres.
  - Il est rappelé l'action de 2015 qui a été la mise en place de 6 panneaux « Voisins Vigilants » autour de notre quartier à des positions vues en concertation avec la mairie. Le financement de ceux-ci s'est fait grâce à une subvention exceptionnelle accordée par la mairie. Ils ont ensuite été rétrocédés à la mairie qui les a installés sur le domaine public.
  - L'objectif de l'association des Charbon Blancs pour 2017 est toujours d'augmenter le nombre de membres au sein des communautés existantes et la création de nouvelles communautés dans de nouvelles rues (+65% de membres en 2016 !). Monsieur Le Conseiller Départemental Maire nous suggère la diffusion d'un article dans un prochain « Ormes Info ».
  - Il est rappelé que les membres du bureau restent à la disposition de chacun pour toutes précisions complémentaires.

BILAN FINANCIER :

Remerciements à Monsieur LITIERE pour son travail de trésorier et l'importance de son engagement. A la lecture du bilan financier, la manifestation organisée ainsi que les intérêts bancaires ne couvrent pas la totalité des frais de fonctionnement de l'association (-113,95 €). Le poste le plus important des dépenses est l'assurance.

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL :

Proposition du nouveau budget de fonctionnement soumis et accepté à l'unanimité par l'assemblée.

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPCB :

Les membres sortants, Messieurs JP. TONNIEAU, M. LITIERE, JP. GUILLOT et P. PRAT se représentent. Ils sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Président	J-P. TONNIEAU	3 rue Rémy Belleau
Trésorier	M. LITIERE	5 rue Neuve – 45380 CHAINGY
Secrétaire	J-P. GUILLOT	4 boulevard Pierre de Ronsard
Membre	P. PRAT	13 rue Jean Dorat

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPHO :

Les membres sortants, Messieurs P. MOREAU et C. PAUL se représentent. Suite à l'appel de candidature, il n'y a pas de volontaire pour compléter le bureau. Les membres restants sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Président	P. MOREAU	12 rue Michel E de Montaigne
Secrétaire	C. PAUL	13 rue Joachim du Bellay
Trésorier		

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPM :

Les membres sortants, Madame M BOSSE et Madame I. MARCHAND se représentent. Suite à l'appel de candidature, il n'y a pas de volontaire pour compléter le bureau. Les membres restants sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Président	M. BOSSE	2 rue Malherbe
Secrétaire	I. MARCHAND	18 rue Descartes
Trésorier		

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPCC et de L'ASCPHC :

Les membres sortants, Monsieur E. VOISIN et Madame E. GUILLOU se représentent. Suite à l'appel de candidature Il n'y a pas de volontaire pour compléter le bureau. Les membres sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017

Président	E. VOISIN	17 rue de la Boétie
Secrétaire	E. GUILLOU	26 rue Michel E. de Montaigne
Trésorier		

ADHESION A L'ASCPLCB :

L'assemblée vote à l'unanimité pour reconduire l'adhésion des associations syndicales à l'ASCPLCB qui gère les associations des Charbons Blancs. Les Présidents de chaque association syndicale sont membres d'office selon les statuts de l'ASCPLCB. Messieurs E. VOISIN, JP. GUILLOT, M. LITIERE, sont reconduit dans leurs fonctions :

Président	E. VOISIN	17 rue La Boétie
Vice-Président	J-P. TONNIEAU	3 rue Rémy Belleau
Vice-Président	P. MOREAU	12 rue Michel E de Montaigne
Vice-Président	M. BOSSE	2 rue Malherbe
Trésorier	M. LITIERE	5 rue Neuve – 45380 CHAINGY
Secrétaire	J-P. GUILLOT	4 boulevard Pierre de Ronsard

CALENDRIER DES REUNIONS DU BUREAU.

Rappel !!! Le bureau se réunit une fois par mois sauf pendant les vacances estivales. Ces réunions se déroulent au chalet des associations à partir de 20h30. Elles sont ouvertes à l'ensemble des co-propriétaires.

Le calendrier des réunions 2017 est le suivant :

* Mercredi 8 février ;
* Mercredi 15 mars ;
* Mercredi 26 avril ;
* Mercredi 17 mai ;
* Mercredi 14 juin ;
* Mercredi 13 septembre ;
* Mercredi 11 octobre ;
* Vendredi 17 novembre (au bar de la salle Rabelais en raison du « Beaujolais Nouveau ») ;
* Mercredi 13 décembre ;

Projet d'animations pour 2017 :

Programme des animations prévues :

- Participation à l'organisation des Virades de l'espoir (tracé et balisage des parcours des randonnées pédestres et VTT) le dimanche 24 septembre 2017, à la Canaudière.
- Soirée « Beaujolais Nouveau » le vendredi 17 novembre 2017, bar de la salle François Rabelais.

QUESTIONS DIVERSES :

Entretien des venelles : celles reliant la rue du chemin de la Messe et la place François Villon ont été oubliées, ainsi que celle entre le 12 de la rue Montaigne et la rue de la Boétie (ajout de calcaire). Observation déjà formulée lors des Assemblées Générales depuis janvier 2015…

Un copropriétaire attire l'attention sur un problème de circulation rue du Chemin de la Messe lors de la manifestation du « Vide grenier » organisée par l'association des Familles Rurales. Il demande à ce que la rue soit barrée pour éviter que des véhicules s'y engagent par erreur et arrivent sur une impasse et soient obligés de faire demi-tour et ainsi rouler en « sens interdit ». Ce point sera étudié par la municipalité avec l'association des Familles Rurales.

Le fonctionnement de l'éclairage public est évoqué. Certains appareils ne fonctionnent pas et par moment c'est un quartier complet qui n'est pas éclairé. La municipalité reconnait quelques soucis de fonctionnement sur l'installation à cause de matériels défectueux qui seront remplacés. Par ailleurs la municipalité informe que l'éclairage public existant sera remplacé par un éclairage LED plus économique et avec une durée de vie des ampoules beaucoup plus importante. De plus il nous est précisé que nous pouvons informer la municipalité sur des disfonctionnements (éclairage, voirie…) par le biais du site internet de la mairie.

Un copropriétaire demande si le square « Cassandre » va être réhabilité ? La municipalité répond qu'un groupe de travail est sur le sujet. Il devrait être réhabilité et clôturé, comme les précédents squares réhabilités, peut-être en 2018.

Un copropriétaire fait part de problèmes d'incivilités routières dans le quartier « rue Descartes / rue Malherbes ». Des voitures coupent les virages. Des problèmes similaires et des vitesses excessives sont signalés également dans d'autres quartiers. Il est demandé à la police municipale de procéder à des contrôles de vitesse. La police municipale nous informe également avoir réalisé des contrôles de vitesse et que les conducteurs arrêtés pour excès de vitesse étaient très généralement des habitants de ce même quartier. La municipalité propose la réalisation de contrôle « radar » dans nos lotissements mais informe également que les PV émis ne pourront pas être annulés par le Maire. L'ensemble des copropriétaires présents valident cette proposition.

Des copropriétaires informent de problèmes de désherbage et de taille de végétaux sur le domaine public, empêchant l'accès aux parcelles privatives. La municipalité prend note et fera le point.

Enfin Monsieur le Conseiller Départemental Maire rappelle que nous avons la chance d'avoir dans la composition de notre bureau 4 élus et que nous pouvons passer par eux pour faire remonter des informations de disfonctionnement. A cette occasion, Monsieur VOISIN rappelle que les réunions de bureau mensuelles sont prévues également à cet effet et que chacun des copropriétaires y est cordialement invité et le bienvenu.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et invite l'assemblée à partager la galette avec le verre de l'amitié.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en la volonté du bureau de servir l'intérêt de l'ensemble des copropriétaires.

Le Président / M. VOISIN

Certifiée conforme et véritable.